No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 1

Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 13.01.16 | 49e année | N° 1

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Une chance à saisir !

La convention de fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin a été signée. Depuis 1848, la population neuchâteloise n'a jamais eu la chance de se déterminer sur les structures de sa Ville et sur ses instruments démocratiques. C'est aujourd'hui le cas : normalement – et je le souhaite – le peuple aura le dernier mot sur cette fusion. Cela signifie que nous allons mener ce printemps la même réflexion que celle qu'ont menée les Neuchâtelois voilà 168 ans : quelle ville voulons-nous et pour quelle citoyenneté ?

Le projet de fusion prévoit la création d'Assemblées citoyennes. Aujourd'hui, les citoyennes et citoyens n'ont que le droit d'initiative ou de référendum. Ce sont des instruments magnifiques mais assez lourds puisqu'il faut réunir quelque 3000 signatures puis aller au vote pour leur permettre d'aboutir. L'Assemblée citoyenne est un instrument nouveau, plus souple, plus léger. Elle permet à tous les citoyens d'exprimer, quartier par quartier, leurs attentes, leurs demandes, leurs doutes. Et ceci avec la certitude que l'exécutif et le législatif de la nouvelle commune en débattront.

La liberté citoyenne de débattre et décider est une chance. Qui refuserait de s'en saisir ?

Thomas Facchinetti
Président du Conseil communal

De gauche à droite, le président du comité de pilotage Pascal Sandoz, les conseillers communaux François Gretillat et Claire Hunkeler (Corcelles-Cormondrèche), Rémy Voirol et Thomas Facchinetti (respectivement chancelier et président de la Ville de Neuchâtel), ainsi que les conseillers communaux Attila Tenki, Pascal Bartl (Peseux), Aurélie Widmer et Daniel La Grutta (Valangin).

Le premier pas

C'est un premier pas important qui a été franchi dans le processus de fusion de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin. La convention de fusion a été signée par les présidents des quatre communes concernées. La cérémonie s'est déroulée dans un lieu hautement symbolique : le Musée d'art et d'histoire, où se tient l'exposition « Neuchâtel avant-après ».

La cérémonie était orchestrée par le président du comité de pilotage de la fusion, le conseiller communal de Neuchâtel, Pascal Sandoz. Il a rappelé la chance qui permet à la population de se déterminer souverainement sur la structure communale dans laquelle elle souhaite vivre. Il a notamment déclaré : « Faisons en sorte qu'au lendemain du scrutin, il n'y ait pas de vainqueurs ou de vaincus, mais une population consciente et fière d'avoir tenu un débat de qualité. »

Le 8 février avant le 5 juin

La votation populaire est prévue le 5 juin. En cas d'acceptation par le peuple, la nouvelle commune verrait le jour le 1er janvier 2017. Mais avant le scrutin, les Conseils généraux des quatre communes doivent encore se prononcer. Les élus siégeront simultanément le 8 février pour valider le texte qui jette les bases de la nouvelle commune. De leur approbation, dépend la tenue de la votation populaire.

« A mes yeux », a ajouté Pascal Sandoz, « il est important de permettre aux populations concernées, au souverain, de se prononcer sur le sujet. La commune, c'est en quelque sorte notre maison à tous ». La signature de la convention de fusion s'accompagne de l'ouverture d'un site internet qui renseigne la population sur le projet. Toutes les informations sont à découvrir sur www.fusion-neuchatel-ouest.ch.

Mal en point, une trentaine d'arbres seront tronçonnés lors de la campagne d'abattage hivernale.

Le Jardin botanique expose les plus beaux fossiles d'une collection donnée par une famille neuchâteloise.

Plusieurs performances se tiendront samedi au bord du lac pour fêter l'Anniversaire de l'art.

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 2

Publicité

Existe aussi en kamishibaï bilingue français-allemand
Format A3, 17 planches laminées
CHF 70.– + frais de port

La fée de la vigne

De Marianne Schneeberger-Baehler (illustrations et histoire)
et Christian Fellmann (texte explicatif et photos)

Cet ouvrage, destiné aux enfants dès 5 ans, raconte l'histoire d'une petite fée que Pierrot aimerait bien rencontrer en allant à la vigne avec son grand-père. Avec, en vis-à-vis de chaque page de l'histoire, des explications simples sur le travail à la vigne pendant une année.

Format: 21 x 25 cm – 50 pages
Prix: CHF 25.– + frais de port

Bulletin de commande

Veuillez m'envoyer ..... exemplaire(s) de l'ouvrage
(CHF 25.– + frais de port)

Nom / prénom: .....

Adresse: .....

Code postal / Localité: .....

Date: ..... Signature: .....

Talon à affranchir et à renvoyer à:
Boutique-Atelier Aquarelle à la carte, Marianne Schneeberger
Route de Neuchâtel 20, 2088 Cressier
Il est également possible de commander les ouvrages par e-mail à:
marianne.creations@net2000.ch ou www.aquarellealacarte.ch

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 3

Dans ce numéro

Fête balkanique

Pour célébrer la nouvelle année, l'Ensemble Symphonique Neuchâtel (ENS) propose un concert festif samedi au Temple du Bas, suivi d'un bal et d'un repas hongrois.

Page 5

Anniversaire de l'art

A l'initiative de deux galeries d'art contemporain, Neuchâtel fêtera pour la première fois l'anniversaire de l'art. De nombreuses performances se tiendront samedi dès 21 heures au bord du lac.

Page 8

Soutien au NIFFF

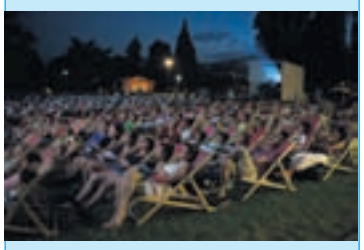

La Ville et l'Etat signeront une convention pour garantir un soutien pérenne au Festival international du film fantastique (NIFFF). Le Conseil général a pris acte lundi à l'unanimité d'un rapport d'information à ce sujet.

Page 9

Vœux présidentiels

Le président du Conseil communal Thomas Facchinetti et la présidente du Conseil général Amelie Blohm Gueissaz présentent leurs meilleurs vœux à la population, à l'aube d'une année qui s'annonce particulièrement importante pour la Ville. Regards croisés sur les grands enjeux de 2016.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 20 janvier 2016.

La campagne annuelle d'abattage d'arbres débute lundi prochain

En dépérissement, deux peupliers de l'alignement bordant le port devront être abattus.

Au chevet des arbres

La gestion du patrimoine arboré de la Ville, hors forêt, occupe le Service des parcs et promenades durant toute l'année. Certains arbres sont attaqués par des champignons et leur entretien n'est plus possible. Il n'y a pas d'autres solutions que de les abattre. Cette campagne d'abattage, qui concerne 33 arbres, débutera le 18 janvier. Deux peupliers figurent parmi les « victimes ».

« Cette année, c'est une petite campagne », explique Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades. « Sur ces quinze dernières années, nous avons abattu en moyenne 61 arbres. » Dessèchement, dépérissement, faiblesse mécanique : les conséquences des divers champignons qui touchent les arbres de la ville sont irrévocables.

C'est le constat de toute une année d'entretien qui permet d'établir la liste des végétaux à abattre. Les 33 arbres concernés représentent une dizaine d'essences, des pins aux érables, en passant par des marronniers, tilleuls, ormes et autres peupliers.

Abattre des arbres reste une opération délicate et souvent mal comprise de la population, même si elle se répète chaque année. « Les gens nous posent de moins en moins de questions sur ces abattages. Nous faisons un gros effort dans la communication », ajoute Jean-Marie Boillat. « Nous replantons en moyenne plus d'arbres que nous en abattons. »

Les 33 arbres qui vont passer de vie à trépas se trouvent disséminés un peu partout dans la ville. Une vingtaine de quartiers sont concernés. Le mois de janvier est le plus propice à ces abattages. « C'est la période la moins agressive pour la nature », précise Eddy Macuglia, contremaître au Service des parcs et promenades. « La faune est au repos, on lui cause un minimum de désagréments. »

Deux peupliers mal en point

Parmi les arbres à abattre figurent deux peupliers de près de 30 mètres de haut sur la Place du Port. Ils souffrent de dépérissement, ne sont plus très stables et présentent donc un certain danger pour la population. Agés d'une cinquantaine d'années, ils font partie d'un alignement. « Mais il en reste assez pour que l'alignement ne soit pas trop mis à mal », ajoute Eddy Macuglia. « Evidemment, si nous devions en abattre d'autres, il faudrait alors sans doute repenser un nouveau projet. »

- **La liste des arbres abattus peut être consultée sur le site www.2000neu.ch.**

La menace du capricorne asiatique

Il arrive que des arbres soient abattus d'urgence, tout au long de l'année, sans qu'ils n'entrent dans la liste établie pour la campagne. C'est le cas d'un marronnier, rue des Beaux-Arts, qui présentait un trou d'émergence suspect dans son tronc. Il a été abattu la semaine passée pour analyse. Le Service des parcs et promenades craignait l'attaque du capricorne asiatique. Fausse alerte.

Le capricorne asiatique, de la taille d'un frelon, a déjà fait des ravages dans les cantons de Zurich et de Fribourg en 2011 et 2012. Il est considéré comme particulièrement dangereux. La Confédération recommande aux cantons la plus grande vigilance. Plus tôt un foyer est découvert, plus petite sera la zone touchée et plus grandes seront les chances d'une éradication.

Fort heureusement, les dégâts causés au marronnier abattu aux Beaux-Arts n'étaient pas dus au capricorne asiatique, mais à un parasite indigène : la zeuzère du poirier.

Le Service des parcs et promenades lance un appel à la population. Qu'elle n'hésite pas à l'appeler au 032 717 86 60, si elle constate des anomalies dans les troncs des arbres, notamment des trous parfaitement circulaires d'un diamètre d'environ un centimètre.

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 4

Nouvelle exposition au Jardin botanique de Neuchâtel

Incursion dans le monde des fossiles

Dans une exposition à découvrir jusqu'au 3 avril, le Jardin botanique de Neuchâtel présente les plus belles pièces d'une collection exceptionnelle de fossiles, qui lui a été donnée par une famille neuchâteloise. Les visiteurs sont invités à se glisser dans la peau d'un paléontologue en herbe en répondant à plusieurs énigmes. S'agit-il du fossile d'une plante ou d'un animal ? Quelles conditions faut-il pour qu'une feuille se fossilise ? Pour corser le jeu, des fausses pistes se dissimulent parmi les indices disséminés dans des boîtes en carton.

Michel Villars, avec l'un des fossiles d'ammonite trouvé par son père Louis.

Riche de plus de 3'000 pièces, la collection a été rassemblée par Louis Villars (1919-2011), un paléontologue amateur qui s'est pris de passion pour les fossiles en dénichant des ammonites parmi les pierres jetées au bord des champs durant les labours lors d'un séjour dans sa belle famille en Champagne. « C'est ainsi que toute l'histoire a commencé. Mon père était graveur. Il n'avait pas de formation en paléontologie et ne faisait même pas partie d'une association. Cette collection, pour lui, c'est soixante ans de recherches », explique son fils Michel Villars.

La quête a rythmé la vie de la famille, dictant les lieux de villégiature et les excursions du week-end. « En vacances, à la mer, on ne se baignait qu'un jour sur deux. Le reste du temps, on allait à l'intérieur des terres sur des sites que mon père avait repérés à l'avance. Mais cela ne nous dérangeait pas. Avec mon frère, on adorait grailler la terre et tirer en bas la roche pour trouver des fossiles », raconte Michel Villars. « C'était la voiture qui souffrait. Au retour, elle était chargée de cailloux ! »

Plus de 100 espèces différentes

Donnée en août 2014 au Jardin botanique trois ans après la mort de Louis Villars, la collection est constituée de fossiles « d'une centaine d'espèces différentes », animales ou végétales, explique le directeur du Jardin botanique Blaise Mulhauser. Outre plusieurs centaines d'ammonites, elle comprend également quelques raretés, dont des fossiles de feuilles datant du Paléocène, une époque très peu connue. « Il n'existe que deux sites au monde où l'on peut trouver des fossiles de plantes de cette période. »

« Aujourd'hui, il ne serait plus possible de constituer pareille collection », souligne Blaise Mulhauser. Sur la centaine de sites fouillés par Louis Villars, principalement en Suisse et en France, plusieurs dizaines sont en effet interdits d'accès, quant ils n'ont pas disparus. (ab)

« Plante ou animal ? », collection paléontologique de Louis Villars : à voir jusqu'au 3 avril 2016 au Jardin botanique, Pertuis-du-Sault 58. Ouvert tous les jours, de 12 à 16 heures. Visites guidées autour d'un café les dimanches 31 janvier, 28 février et 20 mars. Inscriptions obligatoires au 032 718 23 50 ou par courriel à jardin.botanique@unine.ch.

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque publique et universitaire (Collège latin), *Fonds d'étude,* du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h ; samedi de 10h à 12h. *Salle de lecture,* du lundi au vendredi de 8h à 22h ; samedi de 8h à 17h. *Lecture publique,* lundi, mercredi et vendredi de 12h à 19h, mardi et jeudi de 10h à 19h, samedi de 10h à 16h. *Espace Rousseau,* Salle multimédia : du lundi au vendredi, de 9h à 19h, samedi de 9h à 17h, Salle des archives : mercredi et samedi de 14h à 17h ou sur demande.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), tél. 032 717 79 20, Fax 032 717 79 29, mahn@ne.ch, www.mahn.ch. Ouvert ma-di 11-18h (me entrée libre), **Permanent :** Les automates Jaquet-Droz (démonstrations tous les 1ers di du mois à 14h, 15h, 16h) Le clavecin Rückers – « Le legs Yvan et Hélène Amez-Droz » – « Neuchâtel : une histoire millénaire ». Jeudi 21 janvier, 18h30, conférence « Le développement urbain, entre ruptures et continuités », dans le cadre de l'exposition « Neuchâtel avant-après », donnée par Emmanuel Rey. *L'Atelier des musées organise l'atelier suivant :*

- « Ta ville hier, ta ville demain » pour les 4 à 6 ans les 27 janvier et 10 février de 14h à 15h30, pour les 7 à 11 ans les 3 février et 24 février de 14h à 16h. Inscriptions sur www.atelier-des-musees.ch ou 032 717 79 18.

Expositions temporaires : jusqu'au 06.03.2016 « Neuchâtel avant-après ».

Musée d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), prolongation de l'exposition temporaire « Emotions une histoire naturelle ». Ouvert ma-di de 10h à 18h.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 17 janvier 2016, prolongation de l'exposition « C'est pas la mort ! ».

Galeries de l'histoire, antenne du Musée d'art et d'histoire (av. DuPeyrou 7), tél. 032 717 79 20, fax 032 717 79 59, www.mahn.ch. Ouvert me et di 14-16h ou sur rdv. Entrée libre, sauf mardis des musées et expositions temporaires.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20, à 2 minutes à pied du Parking du Seyon), prolongation jusqu'au 28 janvier de l'exposition « Délire » d'Annick et de Jean-Marie Maradan. Vernissage de Métamorphoses le 30 janvier dès 17 heures. Ateliers de peinture pour enfants le mercredi 27 janvier de 14h à 16h, pour adultes de 18h à 20h.

Divers

L'Atelier des musées organise au jardin botanique l'atelier « Plantes carnivores » qui offre la possibilité aux enfants de découvrir l'univers de ces végétaux pas tout à fait comme les autres, pour les 4 à 6 ans les 20 janvier, 3 février et 17 février de 14h à 15h30 et pour les 7 à 10 ans les 27 janvier et 10 février de 14h à 15h30.

Hôtel des Associations (rue Louis-Favre 1), assemblée générale puis café thématique des grands-parents « maintien du lien petits-enfants/grands-parents en cas de rupture, séparation divorce », lundi 25 janvier, de 18h30 à 21h30.

Lyceum Club, rue des Beaux-Arts 11, mardi 19 janvier 2016 à 19h30, concert « Impressions de voyage » du Duo Fractale formé de Frédérique Jaccard, flûte, et Alice Aubert, harpe. Prix : CHF 20.–; membres du Lyceum Club CHF 15.–; jeunes en formation gratuit.

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), dans le cadre de l'association paroles, Amandine Orban de Xivry, conteuse belge, racontera « Bouteille an zee », jeudi 28 janvier à 20h.

Tour de Diesse, galerie art (rue du Château 6), vernissage de l'exposition de Thierry Voirol, peintre, samedi 23 janvier de 17h à 20h.

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 5

L'actualité culturelle

Théâtre

Le Théâtre du Concert présente «Bienvenue au conseil d'administration» du 14 au 24 janvier 2016 de Peter Handke, romancier, auteur dramatique, scénariste, et réalisateur.
Ecrit en 1967, «Bienvenue au conseil d'administration» est le premier texte d'un recueil qui en compte dix-neuf et dont chacun est hanté par la présence de la mort. Texte subversif, car, au lieu de dénoncer frontalement le système capitaliste, Peter Handke place le spectateur dans la peau d'un actionnaire qui attend les résultats du bilan financier et surtout ses dividendes. Mais le vent s'est levé, il neige, il fait froid…
Théâtre du Concert, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, «Bienvenue au conseil d'administration», jeudis 14 et 21 janvier, vendredis 15 et 22 janvier, samedis 16 et 23 janvier à 20h30, dimanches 17 et 24 janvier à 17 heures. Réservations: www.maisonduconcert.ch ou 032 724 21 22.

Tournée d'adieu

Le Théâtre du Pommier accueillera les 13 et 14 janvier Thierry Meury pour sa tournée d'adieu. «Avec ce que je bois, ce que je fume et ce que je mange, je suis plus proche de l'AVC que de l'AVS.» C'est avec sa lucidité implacable sur son existence et sur celles et ceux qui la peuplent que Thierry Meury se donne, dans «Tournée d'Adieu», le temps de faire le bilan de sa vie. Et s'il n'avait pas fait carrière en qualité d'humoriste, que serait-il devenu? Curé? Avocat? Médecin? Toutes ces questions induiraient-elles l'annonce de son ultime et dernière tournée?

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), Tournée d'adieu de Thierry Meury, mercredi 13 janvier et jeudi 14 janvier à 20 heures. Public dès 16 ans. Réservation: 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch.

Concert

La Chapelle de la Maladière accueillera l'ensemble des Chambristes avec les collaborations de l'Orchestre Symphonique Bienne-Soleure et l'Orchestre de Chambre Fribourgeois pour un concert qui se tiendra dimanche 17 janvier, à 11h15, en hommage à Zoltan Toth, altiste décédé il y a deux ans. A cette occasion, seront interprétés le quintette K.516 de Mozart, une courte sérénade de Nikolaï Sokolov et pour conclure le quintette Op. 111 de Mozart.
Chapelle de la Maladière, concert des Chambristes, dimanche 17 janvier, à 11h15. Entrée libre, collecte à la sortie. Informations complémentaires www.leschambristes.ch

L'ESN célèbre la nouvelle année avec audace et originalité

Bal au Temple du Bas

Au terme du concert, l'ensemble balkanique TRI i DVE ouvrira le bal. • Photo: sp

Pour célébrer la nouvelle année, l'Ensemble Symphonique Neuchâtel (ESN) invite le public à valser sur des œuvres festives et entraînantes d'inspiration slave de Brahms, Ligeti, Strauss, Bartòk et Pablo de Sarasate. Le concert sera suivi d'un repas hongrois... en musique, bien évidemment !

«On mangera, on boira et peut-être aussi que l'on dansera», s'enthousiasmait le chef Alexandre Mayer lors de la présentation du programme de saison à propos de cette Fête balkanique, qui se tiendra samedi dans un Temple du Bas au parterre vidé de ses chaises. C'est donc debout que le public assistera à ce concert de Nouvel An, à moins de préférer le confort de la galerie.

Danses hongroises…

Loin des valses viennoises, le programme fera alterner des œuvres d'inspiration slave écrites par des compositeurs… qui ne le sont pas nécessairement. En ouverture, l'ESN interprètera deux *Danses hongroises* de Johannes Brahms (1833-1897), puis les magnifiques *Airs bohémiens* du compositeur espagnol Pablo de Sarasate (1844-1908), dont les rythmes de csárdás hongroise seront servis par le violoniste soliste Felix Froschhammer.

… et airs tziganes

Le concert se poursuivra avec le fameux *Concert românesc* de Györgi Ligeti (1923-2006), inspiré de la musique paysanne roumaine, suivi de l'ouverture du *Baron tzigane* de Johann Strauss fils (1825-1899), une opérette basée sur un roman hongrois dans laquelle le compositeur prend un plaisir audible à décrire la confrontation entre les mondes viennois et tzigane. Enfin, l'ESN interprètera le *Divertimento* de Béla Bartók (1881-1945), une œuvre virtuose composée à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

La suite de la soirée s'annonce festive. Le public est invité à partager un repas hongrois en toute convivialité et à danser sur les rythmes entraînants de la musique folklorique des Balkans, qui sera jouée par l'ensemble TRI i DVE composé de musicien de l'orchestre. (ab)

Fête balkanique: samedi 16 janvier à 18h30 au Temple du Bas. Réservations: 032 717 79 07 ou billetterie@theatredupassage.ch. Tarifs: dès 15 francs (parterre).

Chronique culturelle

L'ADN a 20 ans

L'Association Danse Neuchâtel (ADN) a magnifiquement fêté ses vingt ans dimanche au Passage en proposant à son fidèle public (qui remplissait la grande salle) un spectacle intéressant de la Cie vaudoise Linga. «Tabula» fait évoluer huit danseurs et danseuses dans un espace continuellement redéfini par deux tables sans cesse tournées et réassemblées dans tous les sens. Fondée en 1996 par Josiane Cuche et François Nyffeler, l'ADN est la seule structure permanente dans le domaine de la danse à Neuchâtel. Plateforme d'échanges pour artistes romands, alémaniques et tessinois, cette association sans but lucratif met sur pied une saison de spectacles intitulée «Hiver de danse» durant laquelle nous avons la chance de découvrir ici à Neuchâtel ce qui se fait de plus pointu en matière de danse contemporaine. Grâce à l'ADN, notre ville s'est fait un nom dans l'univers suisse de la danse et est écoutée par les instances nationales. Tout cela, nous le devons à la générosité de deux passionnés qui se donnent sans compter afin que la danse existe à Neuchâtel. Merci de tout cœur à eux deux et rendez-vous les 23 et 24 janvier au Passage avec Foofwa!

Patrice Neuenschwander

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 6

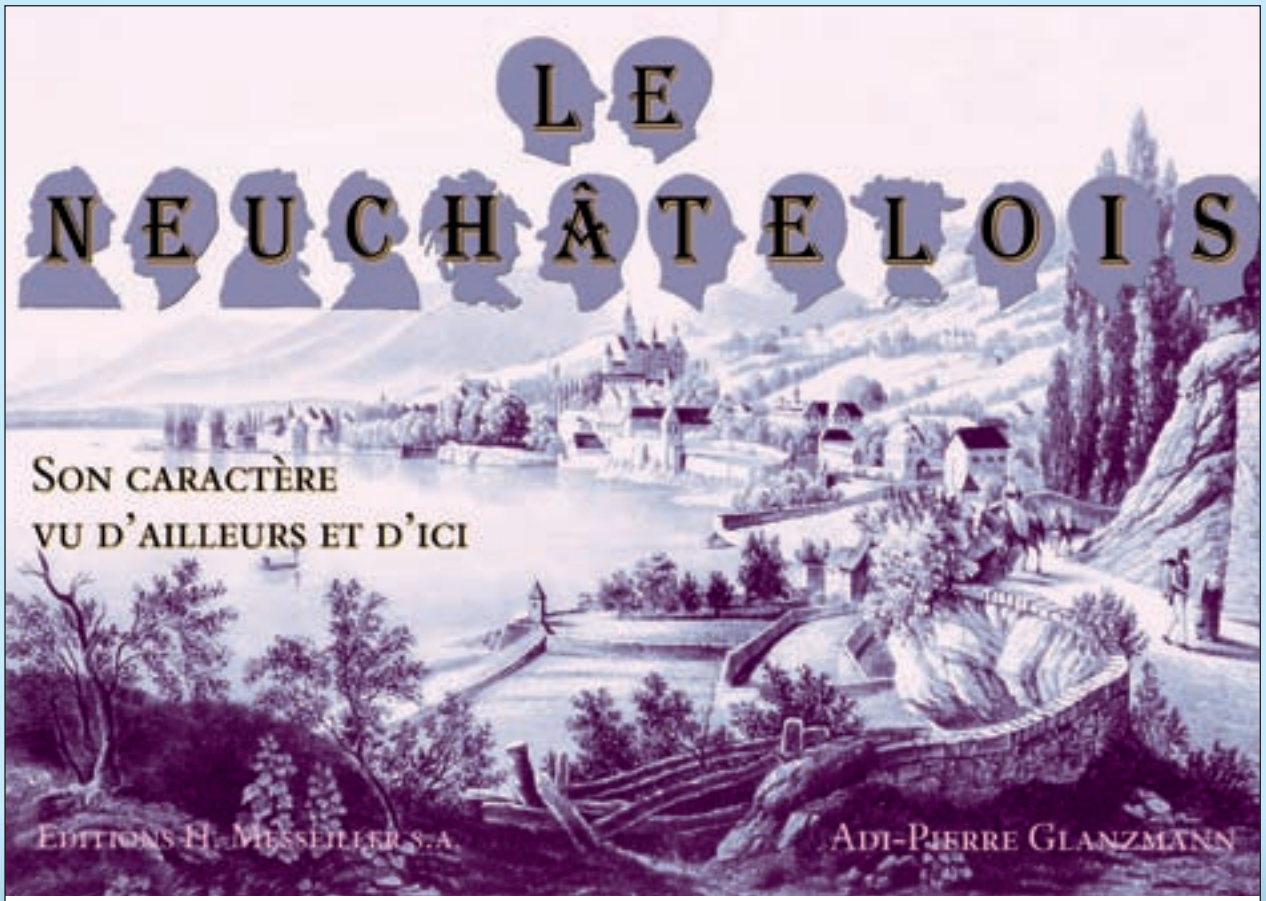

LE NEUCHÂTELOIS : QUEL REGARD PORTENT LES AUTRES SUR LUI ? ET NOUS MÊME ?

Un ouvrage passionnant qui met à nu le Neuchâtelois.

Ses qualités, ses travers : cinq siècles d'observations par nos hôtes, et par les habitants de ce pays.

Le Neuchâtelois, un être attachant et épris de ses libertés qui mérite d'être découvert.

Cet ouvrage est en vente pour Fr. 35.– aux Editions H. MESSEILLER SA.

Bulletin de commande

Je commande ..... exemplaire(s) de l'ouvrage **«Le Neuchâtelois»** (Fr. 35.– / frais de port en sus) :

Nom / Prénom .....

Adresse .....

Date ..... Signature .....

Talon à affranchir et à renvoyer à :
Editions Messeiller SA, route des Falaises 94, CH-2000 Neuchâtel
Il est également possible de commander les ouvrages par e-mail à :
edition@messeiller.ch

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 7

Le clin d'œil du délégué à l'énergie

La Ville maintient son soutien au photovoltaïque

Depuis la création du fonds communal de soutien au solaire photovoltaïque il y a bientôt quatre ans, la surface des cellules solaires installées sur des toitures de la Ville est passée de 1'000 m² en 2011 à 24'000 m² à fin 2015 ! Cette progression exponentielle est impressionnante, et les autorités communales ont décidé de maintenir leur soutien à cette technologie. C'est que le potentiel solaire est considérable. Mais l'effort doit impérativement être maintenu avec le développement que les pompes à chaleur et les voitures électriques vont très probablement connaître ces prochaines années.

Un champ de 10 m² de cellules solaires photovoltaïques, soit la surface d'une place de parc, est suffisant pour alimenter en énergie une voiture électrique parcourant 10'000 km par année. • **Photo : sp**

En 2011, une petite dizaine d'installations solaires photovoltaïques équipaient des toits de la Ville et produisaient en une année une quantité d'électricité correspondant à la consommation d'à peine 50 familles. Aujourd'hui à Neuchâtel, plus de 200 centrales solaires ont la capacité de couvrir les besoins en électricité de 1'100 ménages moyens neuchâtelois.

Cette progression est impressionnante et elle a permis de porter en à peine trois ans la production solaire d'électricité à une part annuelle de 2%. Si ce chiffre peut paraître modeste, on relèvera toutefois qu'à certains moments de l'année, un dimanche ensoleillé de juillet à midi par exemple, le solaire couvre déjà 20% des besoins totaux en électricité du territoire communal !

Vu le potentiel énorme que représente l'énergie solaire dans notre région, l'effort doit impérativement être maintenu. Et ce d'autant plus qu'il faut s'attendre à un fort développement des pompes à chaleur et des voitures électriques à l'avenir. En constatant que le marché du photovoltaïque se porte bien et que les prix de cette technologie évoluent encore à la baisse, le Conseil communal a décidé de limiter le montant de la subvention de la Ville à 500 francs par kW installé, contre 750 auparavant. Mais les conditions restent toujours très attractives pour les bénéficiaires. On peut en effet estimer que la subvention communale, cumulée à la rétribution unique offerte par la Confédération, représente plus du 30% de l'investissement consenti par le propriétaire, sans tenir compte des déductions fiscales accordées par le Canton. Avec son fonds de soutien doté de 500'000 francs, la Ville favorisera l'installation de plus de 6'000 m² supplémentaires de cellules photovoltaïques dans le courant de l'année. Il s'agit-là d'une belle contribution à l'amorce du virage énergétique qui vise la société à 2000 watts dans le canton.

C.T.

Neuchâtel Cité de l'énergie

www.neuchatel-energie.ch

La Ville jeune

Case à chocs (Interlope), vendredi 15 janvier, dès 23 heures, concert de Lilli et Jean-Charles de Monte Carlo. Lilli adepte des vieux tubes funk se met à la house, et JCDMC fera une démonstration de funk downtempo. Entrée libre.

La Ville sportive

Horaire des Patinoires du Littoral

Mercredi 13.01
Patinage : 09h00-11h45 / 13h45-16h15. Hockey : 13h45-16h00.

Jeudi 14.01
Patinage : 09h00-11h45 / 13h45-16h15. Hockey : 13h45-16h15.

Vendredi 15.01
Patinage : 09h00-11h45 / 13h45-15h45/ 20h00-23h30.

Samedi 16.01
Patinage : 13h45-16h30.

Dimanche 17.01
Fermé le matin. Patinage : 13h45-16h30.

Les horaires peuvent varier sans préavis. Merci de vous renseigner à l'avance sur la programmation sur www.lessports.ch.

Piscines du Nid-du-Crô

Lundi-jeudi 8h-22h, vendredi 8h-19h30, samedi 8h-18h30, dimanche 9h-20h. Du lundi au vendredi, les abonnés ainsi que les cartes dix entrées prépayées ont accès aux bassins dès 7 heures. Tél. 032 717 85 00. Informations complémentaires sur www.lessports.ch.

Amis-Gymnastes Neuchâtel, (gymnastique et nordic walking dames et seniors)

Leçons tous les mercredis : Seniors de 19h à 20h ; Dames de 20h à 21h45, salle de gymnastique des Terreaux, à Neuchâtel. Contacter la présidence : 032 841 28 49.

Football
Stade de la Maladière

Samedi 16 janvier à 14h, Neuchâtel Xamax FCS – BSC Old Boys

Hockey sur glace
Patinoire du Littoral

Samedi 16 janvier à 17h, HC Université Neuchâtel – HC Ponts-de-Martel, 3e ligue

Dimanche 17 janvier à 11h15, HC Université Neuchâtel – EHC SenSee-Future, Minis A

Dimanche 17 janvier à 17h, HC Université Neuchâtel – ZSC Lions, LNA féminine

Mardi 19 janvier à 20h30, HC Val-de-Ruz – HC Gurmels, 3e ligue

Handball
Riveraine

Vendredi 15 janvier à 19h30, Handball Club Neuchâtel – US Yverdon, M19

Volleyball
Maladière

Samedi 16 janvier à 13h, NUC II – NUC I , M17

Samedi 16 janvier à 17h, VBC NUC II – Genève Volley, LNB

Basketball
Maladière

Samedi 16 janvier à 10h30, MJ Union Basket, U16

Riveraine

Dimanche 17 janvier à 16h, Union Neuchâtel Basket – Fribourg Olympic, LNA

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 8

Deux galeries neuchâteloises célèbrent les 1'000'053 ans de l'art

Joyeux anniversaire, l'art !

A l'initiative de deux galeries d'art contemporain, Neuchâtel célèbrera pour la première fois ce week-end l'anniversaire de l'art, un concept lancé dans les années 60 par Robert Filliou. De nombreuses performances et installations d'artistes, dont Matthieu Gafsou et Olivier Mosset, sont à découvrir samedi dès 21 heures au bord du lac, le long d'un parcours éclairé par des bûches finlandaises. Laissez-vous surprendre !

L'art est aussi vieux que l'humanité. Plus précisément, il est né un 17 janvier, il y a un million d'années, décrétait en 1963 l'artiste français Robert Filliou, proche du mouvement Fluxus, dans son *Histoire chuchotée de l'art.* Et de suggérer de fêter chaque année ce jour anniversaire dans les rues. Depuis, la date vaut une fête dans les milieux artistiques du monde entier.

Après Zurich ou Genève, le mouvement gagne pour la première fois Neuchâtel. L'initiative revient au directeur de la Galerie C, Christian Egger, qui avait envie de monter un événement commun avec le Palais, un nouvel espace dédié à l'art contemporain ouvert par deux jeunes artistes, Denis Rouèche et Prune Simon-Vermot, dans l'ancien arrêt de bus de Léo Châtelain à la rue des Saars.

De la Galerie Palais…

A Neuchâtel, la commémoration des 1'000'053 ans de l'art prendra la forme d'un parcours nocturne entre les deux galeries. Le point de départ est fixé au Palais, avec une installation que l'on pourra actionner de l'extérieur. Là, le public se verra remettre une carte ainsi qu'un verre de vin chaud pour affronter la suite du parcours, qui le mènera jusqu'à la Galerie C en longeant les rives du lac.

Du skatepark à la place du 12-septembre en passant par les Jeunes-Rives, différentes performances musicales ou visuelles se tiendront trois heures durant. «Ce sera très expérimental», souligne Denis Rouèche, qui se réjouit de découvrir la réaction du public. «Certaines performances seront évidentes, d'autres plus discrètes. Il faudra les chercher». A cela s'ajoute quelques installations, dont des photographies de Matthieu Gafsou.

… à la Galerie C

Le parcours s'achèvera à la Galerie C, où l'artiste danoise Christina Jonsson confectionnera le «gâteau d'anniversaire de l'art» lors d'une performance culinaire avec dégustation finale. Cette halte sera également l'occasion de visiter la toute nouvelle exposition de la Galerie C, «Papier, bitte !», sur le thème des frontières. Au total, une vingtaine d'artistes ont été invités à participer à l'anniversaire de l'art, dont le célèbre peintre neuchâtelois Olivier Mosset.

Entièrement gratuit, l'événement aura lieu par tous les temps, qu'il pleuve ou qu'il neige. «L'anniversaire de l'art tombe en plein hiver. On a pris un gros risque en le fêtant de nuit au bord du lac, mais on assume totalement», relève Christian Egger. «L'idée nous amusait, même», renchérit Denis Rouèche. Si 200 personnes font le déplacement, les organisateurs seront déjà «hyper contents». C'est tout le mal qu'on leur souhaite ! (ab)

Le parcours en bref

- **Départ : Palais-Galerie, rue des Saars 1.** Installation interactive de Pauline Saglio et Mathieu Rivier.
- **Skatepark, Jeunes-Rives et place du 12-Septembre.** Installations et performances de plusieurs artistes, dont Matthieu Gafsou, Yannick Lambelet, Denis Rouèche, Prune Simon-Vermot, Olivia Wiederkehr, Reto Müller, Antipro, Duke Choi, Olivier Mosset, Colin Reynal, Iseult Perrault…
- **Arrivée : Galerie C, Esplanade Léopold-Robert 1a.** Performances de Christina Jonsson et du collectif espagnol The Ninx, exposition «Papier, bitte !»

L'évènement se tiendra samedi de 21 heures à minuit.

A l'initiative de deux galeries d'art contemporain, l'annivers

Plusieurs conseillers généraux se sont réjouis du retour d'un «open air» gratuit sur les Jeunes-Rives.

Le Conseil général prend acte de deux rapp

Soutien au N

La Ville et l'Etat signeront une convention pour garantir un soutien pérenne au Festival international du film fantastique (NIFFF). Et la ferme de la Rotte, à la Chaux-du-Milieu, sera bel et bien reconstruite après l'incendie de 2011 mais sans l'appartement qui complétait le rural. Le Conseil général a pris acte lundi à l'unanimité de deux rapports d'information à ce sujet. Il a également adopté plusieurs motions et traité différentes interpellations.

Les trois groupes du Conseil général ont apporté un soutien de principe unanime au NIFFF et n'ont rien trouvé à redire à la subvention que lui octroie la Ville : 100'000 francs en cash et 190'000 de prestations et aides indirectes. En 2013, au moment d'abolir la taxe sur les spectacles - dont une bonne partie permettait de subventionner le cinéma-, les élus avaient adopté un postulat socialiste

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 9

niversaire de l'art sera célébré pour la première fois samedi à Neuchâtel. De gauche à droite : Denis Rouèche, Prune Simon-Vermot (Palais-Galerie) et Christan Egger (Galerie C).

: rapports d'information et adopte plusieurs motions

NIFFF confirmé

priant le Conseil communal de prendre langue avec l'Etat afin de garantir un soutien pérenne au NIFFF.

Soutien garanti

Dans son rapport d'information au Conseil général, l'exécutif annonce que la Ville et l'Etat devraient bientôt signer une convention garantissant au festival des subventions de la part des collectivités publiques neuchâteloises au moins égales au soutien actuel, de l'ordre de 200'000 francs. Cette somme augmentée des 190'000 francs de prestations et aides indirectes de la Ville devrait contribuer à convaincre l'Office fédéral de la culture de reconduire sa subvention annuelle de 150'000 francs au NIFFF, voire même de l'augmenter ! Sur le fond, le Conseil général a largement reconnu l'intérêt culturel et économique du NIFFF pour Neuchâtel.

La Rotte

Le Conseil général a de même pris acte à l'unanimité du rapport d'information sur la reconstruction de la ferme de la Rotte détruite par un incendie en 2011. Pour des raisons de coûts, le logement du fermier ne sera pas rebâti. Cela ne portera pas à conséquence puisque l'exploitant actuel habite une ferme voisine. Cela ne nuira pas non plus au rendement de l'ensemble du domaine qui se situera entre 9'850 et 11'850 francs. De toute façon, il n'était pas question de vendre, a affirmé le directeur de l'environnement, qui a également exprimé son intention de mieux valoriser à l'avenir, par les baux à ferme, une agriculture durable et bio.

Cité Joie

Pour le reste, le Conseil communal a répondu à Vincent Pahud (PDC) que la Poste s'était engagée à maintenir des prestations de qualité dans tous les quartiers de la ville. Le même Vincent Pahud a retiré son projet de motion pour loger des réfugiés dans le chalet de vacances de Cité Joie, à Haute-Nendaz. Répondant à une interpellation PLR, le directeur des sports a expliqué que le Conseil communal étudiait de nouvelles solutions pour ce bâtiment. Les élus ont adopté une motion priant l'exécutif de réfléchir aux missions qui pourraient être confiées à Cité Joie et de préciser quelles rénovations seraient nécessaires pour ce faire. Deux motions ont également passé la rampe : l'une demande un rapport sur la politique de la Ville dans le domaine du sport et l'autre réclame l'ouverture aux Plaines-Roches d'un espace où déposer des objets encore utilisables.

Zone piétonne

Insatisfait de la réponse du Conseil communal à son interpellation sur la présence de trop nombreux véhicules dans la zone piétonne, le groupe PVS a dénoncé le « laxisme » de l'exécutif en la matière. Le moment est venu de passer des intentions aux actes, a lancé Nicole Baur qui a réclamé davantage de sévérité. Le Conseil communal a convenu qu'il n'était pas normal de trouver autant de véhicules au centre-ville en dehors des heures autorisées. Il entend trouver rapidement des solutions en collaboration avec les commerçants. Le Conseil général n'en a pas moins décidé de saisir sa commission de la mobilité et du stationnement.

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 10

Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe PLR
Fantastique!

Jérôme Bueche: Fantastique: selon le Larousse, se dit d'une œuvre littéraire, artistique ou cinématographique qui transgresse le réel en se référant au rêve, au surnaturel, à la magie, à l'épouvante ou à la science-fiction.

Du rêve, le NIFFF en a apporté aux dizaines de milliers de spectateurs qui affluent depuis 15 ans dans les salles obscures de notre ville. Le petit groupe de passionnés qui, en 2000, a lancé cette idée folle a réussi son pari, le genre fantastique a désormais son rendez-vous incontournable en Suisse, à Neuchâtel. Le NIFFF est un festival de qualité. Preuve en est, le succès populaire, le nombre croissant d'invités internationaux qui font le déplacement, mais également le soutien grandissant de l'Office fédéral de la culture, qui a mis le NIFFF dans le même club fermé que le Festival del Film Locarno ou que les journées de Soleure.

Attention cependant à ne pas tomber dans le surnaturel de la culture ou dans l'épouvante financière. Le NIFFF est un acteur dynamique qui apporte une image positive de la Ville au niveau suisse et international. Le soutenir nous paraît essentiel. Mais qu'en est-il de la pléthore d'autres subventions que nous avons pu voir lors du budget? Serait-ce de la science-fiction que de demander au Conseil communal de savoir remettre en question certaines autres prestations et de ne pas augmenter sans fin le budget de la culture? Les principes qui déterminent l'octroi des subventions aux diverses organisations et institutions nous semblent parfois nébuleux. Il semblerait qu'un arrosoir magique et perpétuellement plein soit à la disposition des cinq mages du Conseil.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter au NIFFF que son aventure extraordinaire continue en toute sérénité et de veiller à ce que les principes qui régissent ce cinéma de genre ne s'appliquent pas à notre exécutif communal.

Groupe PopVertsSol
Non à la fermeture de quatre bureaux de poste tous les dix ans en Ville de Neuchâtel!

Nicolas de Pury: PopVertSol a appris avec colère la volonté de la Poste de réduire ses prestations en ville en fermant ou en transformant quatre bureaux de poste – Serrières, Vauseyon, l'Ecluse et La Coudre. Nous demandons à la Poste qu'elle respecte sa mission et ses obligations de service public qui sont inscrits dans la loi: «... garantir des services postaux variés, avantageux et de qualité ainsi que des services de paiement relevant du service universel... assurer un service universel suffisant et à des prix raisonnables, à tous les groupes de la population et dans toutes les régions du pays, par la fourniture de services postaux et de services de paiement.» Il y a 10 ans, quatre offices avaient été fermés (Cassarde, Mail, Monruz et Chaumont). Ce qui a eu pour effet de fâcher beaucoup de monde avec le dépôt de plusieurs pétitions et une plainte pénale à l'encontre d'une partie du Conseil communal! La Poste doit respecter le principe de la bonne foi et de la transparence lors de ses rapports avec les Autorités et ses clients. Ce qui n'est pas le cas actuellement. La transformation d'offices en agences n'est pas acceptable. La Poste contourne ainsi sa mission de service public et universel. Toute agence peut fermer à terme sans aucune contrepartie. Les quartiers de Serrières et de la Coudre se développent – nouveaux logements avec augmentation de la population. Centraliser à terme une seule poste en ville est une aberration, qui contredit le développement qualitatif de nos différents quartiers. A l'heure où nous parlons de fusion entre Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Valangin et Neuchâtel, il est urgent de surseoir à toute fermeture de bureaux de poste, alors que ceux de Valangin (2010) et de Corcelles-Cormondrèche (2015) ont été fermés définitivement.

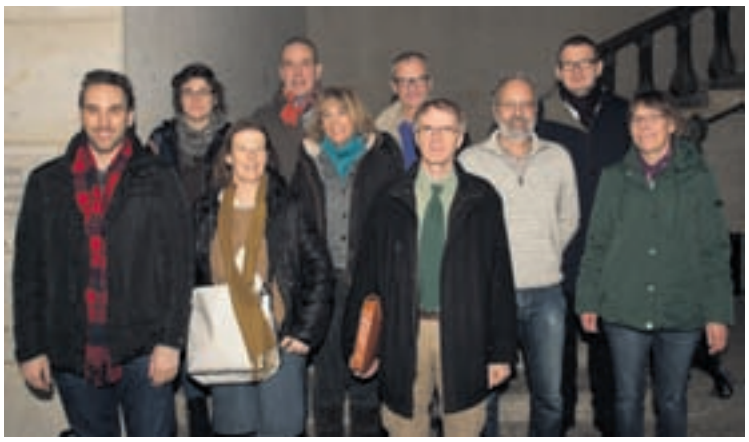

Le groupe PopVertsSol souhaite le maintien des offices postaux.

Groupe socialiste
Soutien au NIFFF et promotion de la culture en ville, dans le canton et au-delà

Morgan Paratte: En 2013, notre groupe déposait un postulat libellé «Pour un soutien pérenne au NIFFF». Nous nous inquiétions notamment du devenir du festival suite à l'abrogation de la taxe sur les spectacles qui modifiait considérablement le système de soutien aux activités cinématographiques de notre Canton. Aujourd'hui, nous nous réjouissons de la convention négociée par le Conseil communal auprès de la Confédération et du Canton qui devrait permettre au NIFFF de poursuivre son expansion dans l'intérêt de la culture, de la ville et de l'ensemble de la région. Le NIFFF, l'un des principaux festivals de cinéma en Suisse et le plus grand du genre dans le pays, présente en effet depuis 2001 une large palette de productions cinématographiques du monde entier en lien avec le fantastique et rencontre un succès grandissant.

Plus largement, la promotion de la culture est pour nous primordiale. En ces temps sombres, notre plus grand défi est de rester une société unie, solidaire, respectueuse des particularités. La conscience que ce qui nous rassemble collectivement doit primer sur ce qui nous différencie individuellement. La démocratisation des savoirs de toute nature et la sensibilisation aux arts doit devenir une priorité. L'organisation de la cité doit en effet permettre de construire des êtres humains pensant, rêvant, imaginant, édifiant l'avenir en n'oubliant pas le passé, faisant des choix et tentant de les éclairer, apprenant de l'autre, remettant en question leurs savoirs, capables, par conséquent, d'élaborer des modalités de vie commune. Or, si l'éducation est une arme d'instruction massive, la culture est une puissante arme de résistance contre l'obscurantisme et une arme d'émancipation contre la servitude. Par conséquent, pas de vie politique digne de ce nom sans intelligence collective, sans débats et donc sans *culture!*

Conseil général

Quels étaient les présents?

Présidence de Mme Amelie Blohm Gueissaz (PLR).

Y compris la présidente, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Dobrivoje Baljozovic (Soc), Mouhamed Basse (Soc), Nicole Baur (PopVertsSol), Isabelle Bellaton (PLR), Julien Binggeli (PopVertsSol), Miléna Boulianne (Soc), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Oksana Castioni (Soc), Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Gianfranco De Gregorio (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Joël Desaules (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Amanda Ioset (PopVertsSol), Edouard Jeanloz (PopVertsSol), Mirko Kipfer (PLR), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Jean-Frédéric Malcotti (PopVertsSol), Philippe Mouchet (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Vincent Pahud (PDC), Morgan Paratte (Soc), Anne-Dominique Reinhard (Soc), Pierre-Yves Sandoz (Indépendant), Christophe Schwarb (PLR), Julien Spacio (PLR), Richard Strohmeier (PLR), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés: Mme et MM. Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Yvan Gallo (Soc), Dimitri Paratte (PopVertsSol).

Le Conseil communal était représenté par M. Thomas Facchinetti (Soc), président, M. Pascal Sandoz, vice-président (PLR), M. Olivier Arni (Soc), Mme Christine Gaillard (PopVertsSol) et M. Fabio Bongiovanni (PLR), conseillers communaux.

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:04 Page 11

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Olivier Gagnebin, architecte à Neuchâtel (bureau Olivier Gagnebin, architecte), d'un permis de construire pour les travaux suivants : Création d'un garage souterrain - Adaptation du permis de construire délivré (surélévation mur nord), à la rue de la Côte 77, article 4136 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 18330, pour le compte de Madame et Monsieur Anne et Félix Gueissaz. Les plans peuvent être consultés jusqu'au 25 janvier 2016, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Serge Grard, architecte à Fenin (bureau Maison d'art'chitecture serge grard SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants : Création d'une maison individuelle sur trois niveaux, à l'avenue Jean-Jacques Rousseau, article 5747 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 101083, pour le compte de Madame et Monsieur Marianne et Philippe Marguerat. Les plans peuvent être consultés jusqu'au 25 janvier 2016, délai d'opposition.

Demande de Madame Natascha Gagnebin, architecte à Cortaillod (bureau NG Architecture Sàrl), d'un permis de construire pour les travaux suivants : Aménagement d'un établissement occasionnellement ouvert au public, à l'Avenue de Bellevaux 5, article 8667 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 101231, pour le compte de Madame Céline Andrey. Les plans peuvent être consultés jusqu'au 25 janvier 2016, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Alexandre Pache, Service des parcs et promenades à Neuchâtel, d'un permis de construire pour les travaux suivants : Aménagement d'une place logistique pour l'entretien du cimetière et adaptation du tracé du chemin de la Justice, à l'avenue Edouard-Dubois, articles 9710 et DP 259 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 101299, pour le compte du Service des parcs et promenades.Les plans peuvent être consultés du 15 janvier au 15 février 2016, délai d'opposition.

Demande de Mesdames Sara Formery et Sibylle Kössler, architectes à Lausanne, d'un permis de construire pour les travaux suivants : Transformation d'une cave en salle de projection, au quai Ph.-Godet 20, article 9869 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 101080, pour le compte de Monsieur Laurent Toplitsch, entreprise Zinema. Les plans peuvent être consultés du 15 janvier au 15 février 2016, délai d'opposition.

Demande de Madame Véronica De Biase, architecte à Neuchâtel (bureau DeBiase Architecture Sàrl), d'un permis de construire pour les travaux suivants : Transformation d'un appartement aux

(suite en colonne de droite)

Offre d'emploi

En vue du départ en retraite du titulaire, la direction des Infrastructures et Energies, pour le Service des parcs et promenades, met au concours un poste de

chef-fe de service

Votre mission : organisation, gestion et administration générale des activités des parcs et promenades qui comprennent notamment les parcs et jardins publics, les places de jeux, terrains de sports, le parc du cimetière, le patrimoine arboricole et l'établissement horticole. Gestion et management du personnel (70 collaborateurs), préparation et suivi du budget, développement de la démarche qualité au sein du service, représentant de la section des Infrastructures dans le cadre de projets transversaux de la Ville de Neuchâtel liés au domaine paysager et au service général.

Délai de postulation : 31 janvier 2016.

Renseignements : Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Antoine Benacloche, ingénieur communal, au 032 717 76 10.

Consultation des offres détaillées et postulation sur notre site internet : www.neuchatelville.ch/offres-emploi

Ville de Neuchâtel, Service des ressources humaines
Rue des Terreaux 1, 2000 Neuchâtel, 032 717 71 47.

Stationnement et accès en zone piétonne

Renouvellement des vignettes

C'est le moment pour les détenteurs de vignettes de faire leur demande de renouvellement pour l'année prochaine, ce qui peut être effectué au moyen du site internet www.securite-urbaine-neuchatel.ch, mais aussi par un courrier, adressé à la Sécurité urbaine de la Ville de Neuchâtel, faubourg de l'Hôpital 6, 2000 Neuchâtel.

La Sécurité Urbaine rappelle que les pendulaires peuvent stationner gratuitement sur les parkings P+R répartis à l'est, à l'ouest et au nord de la ville pour autant qu'ils possèdent un abonnement général CFF ou un abonnement « onde verte » 2 zones, comprenant la zone 10.

La Direction de la sécurité rappelle que le plan de stationnement a pour objectif de permettre à la ville de Neuchâtel de demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs. Il doit également inciter les pendulaires à recourir à la mobilité douce et aux transports publics.

La Direction de la sécurité

Vous n'avez pas reçu le Vivre la ville ou il vous est parvenu tardivement, après le jeudi en fin d'après-midi ?

Veuillez en informer le Bureau d'adresses de Neuchâtel SA, par le biais de l'adresse électronique distribution@ban.ch ou par téléphone au 032 755 70 00.

Merci de votre collaboration !

Enquêtes publiques (suite)

combles de l'immeuble et isolation des façades, à la rue de la Côte 64, article 9119 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 101266, pour le compte de SI en formation par DeBiase Architecture Sàrl. Les plans peuvent être consultés du 15 janvier au 15 février 2016, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Charles-André Stauffer, architecte à Neuchâtel (bureau Charles-André Stauffer), d'un permis de construire pour les travaux suivants : Extension de l'immeuble pour le service informatique de l'Etat et création d'un garage collectif, à l'avenue des Cadolles 7, articles 8467, 9517, 9518 et 9519 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 18388, pour le compte de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention - ECAP. Les plans peuvent être consultés du 15 janvier au 15 février 2016, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille officielle cantonale font foi. Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage. Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Portes ouvertes

Le CPLN ouvre ses portes à tout un chacun

Le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) ouvrira ses portes au public

vendredi 15 janvier 2016,
de 16 à 22 heures.

Cette manifestation sera l'occasion pour les futur-e-s étudiant-e-s de se renseigner sur les différentes filières de formation, de rencontrer des apprenant-e-s, des enseignant-e-s ainsi que de visiter le campus du CPLN de Neuchâtel et ses lieux d'enseignement : ateliers, laboratoires, cuisine. C'est également l'occasion pour les parents et les amis de nos apprenant-e-s de les retrouver dans leur environnement de formation.

Le service des sports du CPLN, l'Ecole Supérieure du canton de Neuchâtel (ESNE), les formations pour adultes (CPLN), la Haute Ecole Arc (HE Arc) ainsi que le Centre d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OCOSP) participeront également à l'événement au travers d'animations et de présentations.

La cafétéria du CPLN – La Ciboulette (Bât. B) – et le restaurant – Le Romarin (Bât. E) – seront ouverts pour permettre au public de se restaurer.

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:05 Page 12

La chronique sportive de...

Derrière les sportifs, les dirigeants

Neuchâtel peut s'enorgueillir de compter plusieurs clubs sportifs de haut niveau. Pour un petit canton de quelque 180'000 habitants, les résultats d'Union Neuchâtel Basket, du Neuchâtel Université Club, de Neuchâtel Xamax FCS ou encore du HC La Chaux-de-Fonds sont sources de fierté. Mais derrière ces sportifs émérites, très médiatisés, il y a des dirigeants dont on parle beaucoup moins. C'est grâce à eux qu'un club se donne les moyens de réussir... ou d'échouer.

Tout le monde a encore en tête l'épisode Chagaev, qui a conduit à la chute de Neuchâtel Xamax en 2012. L'histoire de ce grand club de football, qui a porté le nom de Neuchâtel loin en Europe, a été ternie par un seul homme. Bulat Chagaev est l'exemple-type du dirigeant malhonnête qui a détruit le travail de longue haleine mené par le mythique Gilbert Facchinetti pour faire briller une équipe, une région.

Il a fallu l'investissement sans faille d'un homme pour permettre la résurrection du club. Christian Bingeli a axé sa politique de reconstruction sur la proximité, l'identité du terroir. Trois ans et trois ascensions plus tard, Neuchâtel Xamax FCS est de retour dans l'élite du football suisse, grâce à des joueurs du cru auxquels les supporters ont pu s'identifier. Mais surtout grâce à la sagesse de son président qui a réussi un pari fou avec des moyens modestes et une gestion rigoureuse.

Jo Gutknecht, l'âme du NUC. • **Photo: archives**

Une longue liste

En basketball, Union Neuchâtel joue les ténors depuis l'arrivée de son président Andrea Siviero en 2010. Vice-champion de Suisse, le club compte à son palmarès une Coupe de Suisse et une Coupe de la Ligue. Ancien international, Andrea Siviero a remis Union sur les bons rails après une période difficile, tant financièrement que sportivement. Ce docteur en économie gère son club comme il gère ses affaires à la BNS : dans la discrétion, avec une main de fer dans un gant de velours.

Comment ne pas associer Jo Gutknecht à toutes ces louanges ? La présidente emblématique du Neuchâtel Université Club (NUC), club de volleyball féminin, mène sa barque depuis de nombreuses années avec une intelligence remarquable. Le NUC joue les premiers rôles en Ligue A et s'illustre en plus sur la scène européenne.

La liste des dirigeants émérites ne s'arrête pas là : on pourrait encore citer Marius Meijer, qui a présidé le HCC pendant huit ans, Grégoire Matthey, un jeune loup qui s'investit sans compter pour son HC Université Neuchâtel, Stéphane Guye, l'homme à tout faire du Judo-Club Cortaillod, dont les filles sont vice-championnes d'Europe, Jean Tripet, l'infatigable président du Badminton-Club La Chaux-de-Fonds, et bien d'autres.

Merci

Les sportifs ne s'expriment pleinement que s'ils sont bien entourés et bien dirigés, car les résultats ne se construisent pas seulement sur le terrain. Les bons dirigeants travaillent souvent dans l'ombre pour offrir au club, aux joueurs, les meilleures conditions possibles. Ces bâtisseurs du sport ne sont que rarement en première ligne et pas – ou peu – médiatisés.

Voilà qui est fait.

Fabio Payot

A travers l'histoire

Rue des Parcs 57 vers 1902 et 2015. Retrouvez ces photographies dans l'exposition et la publication **Neuchâtel avant-après**. Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, jusqu'au 20 mars 2016. Ma-di 11h-18h. www.mahn.ch

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:05 Page 13

Communiqué de presse

La Ville continue à miser sur le solaire photovoltaïque

Le succès considérable rencontré depuis 2012 par le fonds communal de soutien au solaire photovoltaïque conforte la Ville dans sa stratégie. C'est que depuis sa création, la puissance des cellules solaires installées sur la commune a été multipliée par 23. A la vue de ces résultats, les autorités de la Ville maintiennent leur soutien, en adaptant toutefois le tarif qui passera de 750 à 500 francs par kW installé. Les conditions restent malgré tout très attractives pour les bénéficiaires. Doté de 500'000 francs pour l'année 2016, le fonds permettra de soutenir la pose de plus de 6'000 m² de cellules photovoltaïques supplémentaires.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 hectares de cellules solaires photovoltaïques qui sont installées en Ville de Neuchâtel. Très exactement 24'000 m² de toitures neuchâteloises produisent tout au long de l'année de l'électricité renouvelable, ce qui représente une puissance installée de 3'410 kW. Le fonds solaire communal, qui existe depuis fin 2012, a contribué très exactement pour moitié à cette évolution exponentielle. La quasi-totalité du solde est à mettre au crédit de la société Viteos qui développe quant à elle des installations de type industriel de grande dimension, à l'image du Stade de la Maladière qui abrite une centrale solaire d'une surface de près de 4'000 m². En sachant qu'en 2011, le territoire communal abritait des centrales solaires totalisant une puissance de 145 kW, on constate une augmentation d'un facteur 23 de la production d'électricité solaire sur une période de 4 ans. Production d'électricité solaire qui représente la consommation de plus de 1'100 ménages neuchâtelois selon les estimations de Christian Trachsel, le délégué communal à l'énergie.

Constatant que le marché du solaire photovoltaïque se porte bien et que les prix de cette technologie évoluent toujours à la baisse, le Conseil communal a décidé de limiter le montant de la subvention communale à 500 francs par kW installé contre 750 auparavant. Les conditions restent cependant particulièrement attractives pour les bénéficiaires relève Olivier Arni, directeur de l'urbanisme. En se basant sur l'exemple d'une installation « type » d'une surface de 50 m², le conseiller communal précise que la subvention communale, cumulée à la «Rétribution unique» de Swissgrid, permet de couvrir plus du 30% de l'investissement, sans tenir compte des déductions fiscales accordées par le Canton.

(suite en colonne de droite)

Conseil général

Les sportifs méritants de l'année 2015

Critères de sélection

Chaque année, les sportifs méritants de l'année sont fêtés par les Autorités de la Ville. La traditionnelle cérémonie de remise des médailles aura lieu **mercredi 16 mars prochain.** Les critères de sélection sont les suivants :

Mérites athlètes et équipes

A) Avoir conquis, durant l'année, un titre de **champion** olympique du monde d'Europe ou de Suisse.

B) Avoir occupé, durant l'année, une **place d'honneur** (2e ou 3e) lors de Jeux Olympiques, d'un championnat du Monde, d'un championnat d'Europe ou du championnat Suisse.

C) Avoir remporté, durant l'année, une **compétition nationale** officielle (par exemple, la Coupe Suisse).

D) Avoir remporté, durant l'année, une **compétition internationale** officielle (par exemple, une Coupe du Monde ou d'Europe) ou être monté sur le podium (2e ou 3e place).

La sélection des candidats par les critères A à D se fait sur la base des classements officiels des compétitions correspondantes.

Pour les catégories ci-dessous, le Service des sports propose au Conseil communal des méritants sur la base de critères autres que des performances ponctuelles réalisées durant l'année écoulée.

Mérite «athlète d'honneur»

Athlète neuchâtelois ou suisse ayant eu une carrière exceptionnelle sur le plan international.

Mérite «dirigeant ou entraîneur»

Fin de mandat après plus de 10 ans de sociétariat ou ayant eu une activité déterminante dans l'obtention de succès ou dans le développement de son sport.

Mérite «dirigeant d'honneur»

Personnalité neuchâteloise ou suisse ayant eu une activité marquante dans l'obtention de succès ou dans le développement de son sport sur le plan international.

Mérite «coup de cœur»

Personnalité, groupe, club ou institution ayant contribué au développement du sport, ayant œuvré dans le soutien d'une action spécifique ou à long terme. Comme son nom l'indique ce prix est attribué en fonction de critères pas forcément rationnels mais aussi émotionnels.

Les personnes qui remplissent les critères ci-dessus peuvent s'annoncer auprès de Mme Mélanie Roër au 032 717 72 89. Le délai de retour du formulaire est fixé au 20 janvier 2016. Téléchargeable sur www.lessports.ch.

Echos

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à Mmes et MM. Sambath et Nob Reach-Tuoch, Suzanne et Johann Hoffmann-Rossel, Nicoletta et Osvaldo Antelmi-Frascolla, Sefika et Kemal Hadzihaskic-Camdzic, à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage, Maria Luisa et Fred Breitler-Soriano-Esteban, Marie Josette et Jean-Pierre Matthey-Pierret-Gern, Rose-Marie et Martial Sandoz-Otheneret-Fallet, à l'occasion de leur 55e anniversaire de mariage, Nelly et Claude Robert-Pichard, à l'occasion de leur 60e anniversaire de mariage, Gladys et Eric Némitz-Rufener, à l'occasion de leur 65e anniversaire de mariage.

■ Le Conseil communal a présenté ses compliments à Mme Zélina Perrin, à l'occasion de son entrée dans sa 102e année ainsi qu'à Mme Françoise de Dardel, à l'occasion de son entrée dans sa 104e année.

Communiqué de presse (suite)

Pour la Ville de Neuchâtel, il est important que l'Etat de Neuchâtel soutienne également à son tour la technologie photovoltaïque au travers de la politique énergétique cantonale. De cette manière, l'ensemble des Neuchâtelois pourraient profiter de conditions favorables afin que l'énorme potentiel de l'énergie solaire soit exploité au mieux sur l'ensemble du territoire cantonal. Ce serait un pas important en direction de l'autonomie énergétique.

La Direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement

Café scientifique

Passeurs de migrants : criminels ou héros ?

La rencontre des cafés scientifiques aura lieu le

mercredi 27 janvier, de 18h à 19h30, Université de Neuchâtel, av. du 1er-Mars 26, cafétéria

Une quasi-unanimité existe pour affirmer qu'il faut lutter contre les passeurs, ces criminels qui mènent des migrants à la mort pour de l'argent. Mais ne devrait-on pas aussi voir l'autre côté de la médaille ? Le passeur n'est-il pas aussi un sauveur de vie qui, tel un agent de voyage, organise la migration de personnes totalement désespérées vers l'espoir ?

Entrée libre.

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:05 Page 14

Programme cinéma pour la semaine du 13 au 19 janvier 2016

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

GIOVANNI SEGANTINI – MAGIE DE LA LUMIÈRE
2e semaine. 8 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 17h45.
Apollo 2: VF di 10h30.
De Giovanni Segantini.

L'HERMINE
9e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF di 10h45.
De Christian Vincent.

SPECTRE – 007
6e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF ve et sa 23h.
De Sam Mendes.

STAR WARS – LE RÉVEIL DE LA FORCE
5e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF 3D, me au ma 14h30.
VO angl. all/fr lu 20h15.
VF 3D me au di 20h15. VF 3D ma 20h15.
De J.J. Abrams

APOLLO 2

CREED – L'HÉRITAGE DE ROCKY BALBOA
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 17h45. VF me, ve, sa, di, lu, ma 20h30.
VO angl. fr/all je 20h30. VF ve et sa 23h15.
De Ryan Coogler.

LE PROPHÈTE
4e semaine. 6 ans sug. 12 ans.
VF me, sa, di 13h30.
De Roger Allers et Tomm Moore.

LE VOYAGE D'ARLO
8e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me au ma 15h30.
De Peter Sohn.

APOLLO 3

AN – SWEET RED BEAN PASTE
4e semaine. 6 ans sug. 12 ans.
VO fr. je, ve, lu, ma 15h.
VO fr. me au ma 18h15.
De Naomi Kawase.

BÉLIERS
7e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
Version islandaise s-t fr/all di 11h.
De Grímur Hákonarson.

BELE ET SÉBASTIEN : L'AVENTURE CONTINUE
6e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me, sa, di 13h45.
De Christian Duguay.

LE PONT DES ESPIONS
7e semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30
De Steven Spielberg.

THE BIG SHORT : LE CASSE DU SIÈCLE
VF ve et sa 23h15.
De Adam McKay.

UNE CLOCHE POUR URSLI
5e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me, sa et di 16h.
De Xavier Koller.

STUDIO

CAROL
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VO angl fr/all me au ve, lu, ma 15h, 17h30, 20h.
VO angl fr/all sa et di 17h30, 20h.
De Todd Haynes.

UN + UNE
6e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF sa et di 15h.
De Claude Lelouch.

ARCADES

SNOOPY ET LES PEANUTS
2e semaine. Dès 6 ans.
VF me au ma 14h.
De Steve Martino.

BIO

DEMAIN
5e semaine. 8 ans sug. 12 ans.
VF di 10h30. VF je, ve, lu, ma 15h.
VF me au ma 17h30.
De Cyril Dion et Mélanie Laurent.

JOY
3e semaine. 8 ans sug. 12 ans.
VO angl. fr/all je, lu, 20h15.
VF me, ve, sa, di, ma 20h15.
De David O. Russell.

LE GARÇON ET LA BÊTE
1re semaine. 8 ans sug. 12 ans.
VF me, sa, di 15h.
De Mamoru Hosoda.

REX

LES HUITS SALOPARDS
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO angl fr/all me au ve 20h15.
VO angl fr/all di au ma 20h15.
VO angl fr/all sa 22h15.
Studio: VF ve et sa 22h30.
Arcades: VF me au ma 16h, 19h45.
De Quentin Tarantino.

JE SUIS CHARLIE
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF je, ve, lu, ma 15h30.
De Emmanuel et Daniel Leconte.

LE GRAND PARTAGE
1re semaine. 8 ans. sug. 12 ans.
VF me, sa, di 15h45.
VF me, je, ve, di, lu, ma 18h.
De Alexandra Leclère.

LE NOUVEAU
3e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me, sa, di 13h45.
De Rudi Rosenberg.

LES PÊCHEURS DE PERLES
1re semaine. Pas de limite d'âge.
VO fr sa 19h.
Réalisateur inconnu.

L'instantané de Stefano Iori...

... après-avant

Agenda pratique

Services d'urgence

Police : 117.

Service du feu : 118.

Urgences santé et ambulance : 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité : no principal : tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes : tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques : hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence : tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Centre d'urgences psychiatriques (CUP) – 24h/24, 365 j/365, tél. 032 755 15 15.

Services publics

CNP Enfance et adolescence, Consultation ambulatoire (rue de l'Ecluse 67) 032 889 69 65 ; lu-ve 8h-11h45/13h30-17h (16h pendant les vacances scolaires). En-dehors de ces heures : Centre d'urgences psychiatriques : 032 755 15 15.

CNP Adultes et Age avancé, Consultation ambulatoire du Littoral (rue du Verger-Rond 2), 032 722 12 21 ; lu-ve 8h-12h/14h-18h. Sa 8h-12h. En dehors de ces heures : Centre d'urgences psychiatriques, 032 755 15 15.

CNP-SAVC – Service pour les auteurs-e-s de violence conjugale. Permanence téléphonique 7j/7 de 8h-20h, 032 886 80 08.

Autorité de conciliation en matière de loyer (Château), tél. 032 889 61 90.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit. En cas d'absence, composer le N° 0848 134 134.

NOMAD maintien à domicile

Vous avez besoin d'aide et de soins à domicile pour vous-même ou un proche ? Vous cherchez des informations ? Adressez-vous au service d'Accueil, Liaison et Orientation de NOMAD (alo.nomad) : T. +41 32 886 88 88, – jours ouvrables : 8h à 12h / 13h30 à 20h + samedi de 10h à 13h. Les équipes soignantes pour les habitants de Neuchâtel sont installées à Peseux et à Marin. Informations complémentaires sur : www.nomad-ne.ch.

Permanence médicale

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **Nº 0848 134 134**.

Les services religieux

Culte du dimanche 17 janvier

Paroisse réformée évangélique

Sud :

Collégiale : di 17.01, 10h, culte avec sainte cène, M. F. Schubert.

Temple du Bas : je 14.01, méditation, salle du refuge. 10h15, culte avec sainte cène, Mme D. Collaud.

Nord :

Ermitage : Chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h, pour le recueillement.

Valangines : di 17.01, 9h30, culte avec sainte cène, Mme Y. de Salis.

Est :

La Coudre : di 17.01, 10h, culte avec sainte cène, M. C. Allemann.

Chaumont : di 17.01, 11h15, culte avec sainte cène, M. C. Allemann.

Eglises catholiques chrétiennes

Basilique Notre-Dame : sa 16.01 à 17h, messe en portugais ; di 17.01 à 10h et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas : pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc : sa 16.01 à 17h, messe ; di 17.01 à 10h15, messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert : sa 16.01 à 18h30, messe ; di 17.01 à 17h, messe en latin.

Chapelle de La Providence : sa 16.01 à 16h30, messe en croate ; di 17.01 à 11h30, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès: di 10h célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1er et 3e dimanche du mois.

Eglise St-Pierre (rue de la Chapelle 7) à La Chaux-de-Fonds : di 17.01, à 10h, messe.

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel) à Neuchâtel : pas de messe.

Impressum

Editeur :
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Rédaction :
Aline Botteron, journaliste

Illustration :
Stefano Iori, photographe

Secrétariat :
Carole Vanni, secrétaire de rédaction

Contact :
• Téléphone : 032 717 77 09
• Télécopie : 032 717 77 10
• E-mail : bulletinofficiel@ne.ch

Internet :
www.neuchatelville.ch

Mise en page :
Cathy Ecabert

Impression :
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage :
23'500 exemplaires

Publicité

VOUS ÊTES L'EXPERT DE CE QUI EST BON POUR VOUS !
ALCOCHOIX+
ALCOCHOIX+
0800 112 118 No. de tél. gratuit
Un programme pour maîtriser sa consommation d'alcool.
6 semaines. CHF 50.–
polygone.ch

No1_13_01_2015.qxd:vivre_la_ville 12.1.2016 15:05 Page 16

Vœux de bonne année de Thomas Facchinetti et Amelie Blohm Gueissaz

Tous aux urnes !

Le président du Conseil communal Thomas Facchinetti et la présidente du Conseil général Amelie Blohm Gueissaz adressent leurs bons vœux à la population, à l'aube d'une année qui s'annonce importante pour Neuchâtel entre les élections communales et le vote probable sur la fusion avec Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin. Les deux élus espèrent que les habitants saisiront ces deux occasions de faire entendre leur voix et d'influer sur l'avenir de leur cité.

Amelie Blohm Gueissaz et Thomas Facchinetti invitent la population à participer au débat démocratique.

Avant d'évoquer les grands enjeux de 2016, quel bilan tirez-vous de l'année écoulée ?

Amelie Blohm Gueissaz : Comme tous les ans, on peut relever l'engagement des autorités dans plusieurs domaines : pour les jeunes, les aînés, l'environnement… Le Conseil général, dont je préside actuellement les débats, fait également preuve d'un engagement remarquable. Par delà ces considérations d'ordre général, je retiens surtout de 2015 le lancement du plan lumière au centre-ville, une mesure très positive dont les premiers effets sont magnifiques.

Thomas Facchinetti : 2015 a été une belle année pour Neuchâtel, avec une sorte de renouveau, une intensité d'activités commerciales plus forte et une motivation accrue sur le front du développement économique. Ce fut également une année intense sur le plan culturel et sportif. Sur le front de la politique communale, l'un des temps forts a été l'entrée en vigueur de l'Abo Ado, qui a réduit de moitié le prix des transports publics pour les jeunes jusqu'à 20 ans. Une innovation majeure, qui montre que la Ville continue de se développer.

2016 sera l'année de vérité pour le projet de fusion. Que souhaitez-vous dire aux habitants cinq mois avant la votation, qui aura lieu en juin sous réserve de l'aval des législatifs des quatre communes ?

A.B.G. : Il y a beaucoup de crises dans le monde actuellement. Des gens meurent pour leurs convictions politiques. En Suisse, nous avons un système politique unique de démocratie directe. J'aimerais que les habitants aient conscience de la chance de pouvoir s'exprimer sur ce projet de fusion, un sujet qui nous concerne tous et qui aura une influence directe sur notre vie et celle de nos enfants. J'appelle tout le monde à la saisir.

T.F. : Ce projet de fusion avec nos communes voisines et amies représente un tournant historique pour la ville. En 2016, les citoyens auront la possibilité de dessiner ce que pourrait être Neuchâtel à l'avenir, de donner un nouveau visage à cette cité millénaire en constant développement. L'enjeu est de mutualiser nos forces pour atténuer nos faiblesses. Car ensemble, on est toujours plus fort.

Outre la fusion, quels seront les autres grands enjeux et dossiers de l'année 2016 ?

A.B.G. : Un enjeu majeur sera les élections communales, qui se tiendront plus tard que de coutume cette année en raison du vote sur la fusion. J'espère que les citoyens s'engageront, en se portant candidat ou en se rendant aux urnes pour choisir la composition de leurs autorités. A nouveau, c'est une chance ! Parmi les autres grands dossiers, on peut citer les nouvelles constructions prévues à Monruz, qui auront un impact important sur la situation du logement à Neuchâtel, ainsi que le réaménagement du carrefour de Vauseyon, qui permettra de désengorger le trafic sur cet axe très fréquenté.

T.F. : A travers les élections communales, l'enjeu de cette année 2016 sera de trouver les formules qui permettent à la Ville de prendre en main son destin. De nombreux paramètres, telle la situation économique, échappent en partie à notre maîtrise mais nous avons la possibilité de peser, ensemble, sur les choix qui déterminent notre cadre de vie et, en agissant avec intelligence, de mieux positionner notre ville, notre région et canton sur la scène nationale.

Et sur le front des finances ?

A.B.G. : Les reports de charges de dernière minute du canton sur les communes vont malheureusement passablement bouleverser le budget 2016 établi par la Ville. Lors de son examen, le Conseil général a par ailleurs choisi de ne pas augmenter les impôts. Un enjeu majeur sera donc d'adapter les dépenses aux recettes. L'exécutif entend le faire d'entente avec le Conseil général et a clairement annoncé vouloir présenter en janvier déjà à la commission financière la manière dont il entend procéder. Je salue cette collaboration, très positive.

T.F. : La Confédération a modifié un certain nombre de règles du jeu, privant le canton de ressources dont il bénéficiait par le passé. Cela a des répercussions très importantes sur les communes, en particulier sur la Ville de Neuchâtel qui paie le prix fort de sa bonne santé financière via les effets de solidarité. Du coup, nous devons ajuster notre action et notre développement aux moyens resserrés dont nous disposons. Pour ce faire, le Conseil communal est heureux de pouvoir collaborer en bonne intelligence avec le Conseil général, mais aussi avec l'Etat et les autres communes, car c'est ensemble que nous devons redessiner les prestations servies à la collectivité.

Que souhaitez-vous pour la nouvelle année ?

A.B.G. : Je souhaite que les gens puissent conserver leur travail ou, le cas échéant, en trouver. C'est mon premier vœu. S'agissant de la Ville, j'espère que les efforts conjoints du Conseil communal et du Conseil général d'embellir et animer le centre-ville de Neuchâtel se poursuivent et continuent de porter leurs fruits. C'est un point stratégique important.

T.F. : Je souhaite aux habitants de pouvoir réaliser leurs aspirations, leurs rêves, leurs projets et de parvenir à aller encore un peu plus loin en 2016. J'espère que cette réussite ne soit pas qu'individuelle et qu'on parvienne ensemble, comme collectivité, à se développer. Encore une fois, nous aurons une chance historique cette année de peser sur l'avenir de Neuchâtel, à travers les élections communales, mais aussi le projet de fusion.

Quel message souhaitez-vous adresser aux habitants ?

A.B.G. : Il y a beaucoup de choses dont on peut être fier à Neuchâtel. De grands efforts sont faits pour maintenir, voire améliorer la situation de la Ville. Soulignons les points positifs et soyons fiers d'habiter cette belle cité.

T.F. : J'aimerais remercier, au nom du Conseil communal, les habitants pour leur attachement et l'intérêt qu'ils portent à leur ville, en faisant souvent preuve de mesure et de discernement. C'est un honneur de pouvoir siéger dans les autorités communales avec une population dont on peut être si fier.

Aline Botteron